

Séance du Conseil Municipal du 05/03/2009

Direction : Prévention et Sécurité

Prévention et Sécurité

REF : PREVSECU2009002

Signataire : AM/SS

OBJET :Mise en place d'une permanence d'un correspondant local de la HALDE à la Maison de Justice et du Droit d' Aubervilliers (MJD)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'annexe relative à la permanence de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE) à la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers,

Vu la volonté municipale de développer l'aide aux victimes et de favoriser les partenariats en ce sens ainsi que de lutter contre les discriminations dont peuvent être victimes nombre d'Albertivillariens,

Considérant que la HALDE aide toute personne à identifier les pratiques discriminatoires et à les combattre,

Considérant qu'au cours des permanences envisagées, le correspondant local de la HALDE conseillera les personnes victimes de discriminations dans leurs démarches juridiques et les aidera à établir la preuve de la discrimination.

DELIBERE :

Article unique : Décide de la mise en place d'une permanence d'un correspondant local de la HALDE à la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers.

Le Maire

J. SALVATOR